



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 4977

Texte de la question

M. Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le système de numerus clausus mis en place pour la profession de médecine. Sans remettre en cause le bien-fondé de ce système, il attire son attention sur les effets pervers de sa généralisation. En effet des distorsions très importantes existent entre certaines spécialités insuffisamment représentées tels les anesthésistes, ce qui conduit à ne pas pourvoir de postes dans les hôpitaux. Il lui demande s'il entend mener une action pour instaurer des numerus clausus par spécialité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4977

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3535

Question retirée le : 3 novembre 1997 (Retrait à l'initiative de l'auteur)